

**Conseil économique et social**Distr.: Générale  
26 février 2003Français  
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Quarante-sixième session

Vienne, 8-17 avril 2003

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions administratives et budgétaires****Budget révisé proposé pour l'exercice biennal 2002-2003  
et esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal  
2004-2005 du Fonds du Programme des Nations Unies pour  
contrôle international des drogues****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires\*\***

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Directeur exécutif relatif au budget révisé proposé pour l'exercice biennal 2002-2003 et à l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) (E/CN.7/2003/15). Au cours de cet examen, il a procédé à des échanges de vues avec le Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de rang supérieur du PNUCID, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires.

2. Le rapport du Directeur exécutif renferme les prévisions révisées pour le budget d'appui et le budget-programme de l'exercice 2002-2003 et l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2004-2005. Pour l'exercice 2002-2003, les prévisions de dépenses révisées au titre du budget d'appui se chiffrent à 34 243 500 dollars, ce qui fait apparaître une diminution de 1 142 900 dollars en termes nominaux (soit 3,3 %) par rapport aux prévisions de dépenses initiales pour ce même budget (35 386 600 dollars). La diminution en volume proposée pour le budget révisé est de 1 484 200 dollars (soit 4,2 %) et les variations de coût sont de 341 300 dollars (soit 1 %) par rapport au budget initial (E/CN.7/2003/15, tableau 5).

---

\* E/CN.7/2003/1.

\*\* Le présent rapport n'a pas été présenté à la date réglementaire du fait que la réunion du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est tenue le 7 février 2003.



3. Comme indiqué au paragraphe 29 et à l'annexe I du document E/CN.7/2003/15, le nombre des postes requis au titre du budget d'appui révisé pour l'exercice 2002-2003 passerait de 203 à 205. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des programmes à la classe P-4 et un poste d'administrateur de programme recruté sur le plan national pour le Bureau d'Afghanistan. Les postes des bureaux extérieurs passeraient donc de 113 à 115. En outre, il est proposé de reclasser de P-2 à P-3 le poste de coordonnateur de projet du Centre régional de Thaïlande. Au siège, le nombre des postes demeurerait inchangé (90), le nombre des postes d'appui aux programmes se situant à 41 et celui des postes de gestion et d'administration à 49. Le Comité consultatif ne s'oppose pas à ces propositions.

4. Le Comité consultatif rappelle que, au paragraphe 5 de son rapport (E/CN.7/2001/18), il indiquait qu'il convenait d'abolir la pratique actuelle consistant à présenter les prévisions révisées avec l'esquisse proposée, sauf si des augmentations ou des modifications conséquentes, requérant une révision radicale, étaient enregistrées lors de l'exécution du budget-programme et du budget d'appui. Le Comité note que, comme indiqué ci-dessus, les prévisions de dépenses révisées pour le budget d'appui de l'exercice biennal 2002-2003 font apparaître une diminution de 1,1 million de dollars (soit 3,3 %) par rapport aux prévisions initiales au titre de ce budget. Par ailleurs, il observe que le Directeur exécutif est autorisé, s'agissant du budget d'appui, à effectuer des virements d'une ligne de crédit à une autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant de la ligne de crédit destinataire. Dans ces circonstances, il renouvelle sa recommandation d'abolir la pratique actuelle consistant à présenter les prévisions révisées avec l'esquisse proposée, sauf si des augmentations ou des modifications conséquentes, requérant une révision radicale, étaient enregistrées lors de l'exécution du budget-programme et du budget d'appui.

5. L'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice 2004-2005 figure à la partie IV du rapport du Directeur exécutif. Les prévisions de dépenses à ce titre se montent à 170,9 millions de dollars, ce qui fait apparaître un accroissement de 4,5 millions de dollars (soit 2,7 %) par rapport aux prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2002-2003 (166,4 millions de dollars) (E/CN.7/2003/15, par. 51 et tableau 8). Le Comité note que l'esquisse budgétaire repose sur les estimations les plus fiables de l'évolution des recettes et que l'accroissement tient compte de l'inflation et des fluctuations du taux de change (E/CN.7/2003/15, par. 7). La masse budgétaire proposée au titre de l'esquisse serait répartie entre les catégories définies dans le modèle de budget harmonisé, à savoir programme (132,2 millions de dollars), appui aux programmes (28,3 millions de dollars), et gestion et administration (10,4 millions de dollars). L'allocation des ressources se fonde sur les priorités opérationnelles à moyen terme énoncées au paragraphe 9 du rapport.

6. Le Comité consultatif note qu'il ressort des paragraphes 18 à 23 du rapport du Directeur exécutif (E/CN.7/2003/15), concernant la situation financière du Fonds du PNUCID, que le PNUCID doit faire face tant à un problème de liquidités qu'à des difficultés structurelles tenant au mode de financement des activités. Des options en vue d'un financement assuré et prévisible sont exposées aux paragraphes 26 et 27 dudit rapport. Le Comité note que, au titre des options visant à trouver d'autres sources de financement, il est prévu de solliciter la participation du secteur privé (E/CN.7/2003/15, par. 26, alinéa b) vi)), tout comme au titre d'autres options proposées par le PNUCID ou par des États Membres, ainsi qu'il ressort du récapitulatif des observations du groupe de travail à composition non limitée chargé

d'étudier les moyens d'améliorer la prévisibilité du financement (E/CN.7/2003/15, par. 27, sect. C, option 1). Le Comité compte, à ce sujet, que tout sera mis en œuvre pour que les recettes qui seraient reçues du secteur privé soient employées de telle sorte à ne pas mettre en cause le caractère international et l'intégrité du Programme. Il recommande à cette fin d'œuvrer en étroite concertation avec l'Organisation mondiale de la santé, afin de tirer parti de l'expérience acquise et des enseignements tirés par cette dernière.

7. Le Directeur exécutif a informé le Comité consultatif de la façon dont il entend réformer et réorganiser le Programme, notamment pour ce qui est de faire une plus large place aux bureaux extérieurs, d'améliorer la répartition géographique et la proportion de femmes, et de réduire le profil d'âge. Le Directeur exécutif a également exposé les mesures qu'il avait prises pour réduire le nombre de postes aux classes les plus élevées et rationaliser les opérations en vue d'accroître l'efficacité et la productivité. Il a communiqué au Comité un document renfermant les résultats d'une évaluation des points forts et des points faibles de l'action du Programme.

8. Le Comité consultatif félicite le Directeur exécutif des initiatives que ce dernier a prises. Il note en particulier l'importance que le Directeur exécutif attache à la mise en œuvre de six nouvelles priorités opérationnelles<sup>1</sup> et des lignes directrices pour le moyen terme visant à améliorer la gouvernance, le financement, la conduite des opérations, les communications et les relations entre le personnel et l'Administration. Le Comité prie le Directeur exécutif de présenter, dans le prochain document budgétaire, des informations sur l'incidence de la mise en œuvre des priorités opérationnelles sur l'organigramme et la structure des programmes du PNUCID. Il le prie également, toujours dans ce prochain document, d'indiquer les domaines d'action, particulièrement pour ce qui est de la gouvernance, pour lesquels de nouvelles orientations sont nécessaires.

9. En outre, le Comité consultatif prie le Directeur exécutif, toujours dans ce prochain document budgétaire, d'indiquer clairement l'allocation et l'emploi de toutes les ressources en effectifs et pour les programmes, tant approuvées que proposées, aux fins des activités de lutte contre le terrorisme sous l'égide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime<sup>2</sup>.

10. Sous réserve des observations formulées ci-dessus, le Comité recommande d'approuver le budget révisé pour l'exercice biennal 2002-2003 et l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005.

#### *Notes*

<sup>1</sup> Traiter de façon intégrée les questions intéressant la drogue et le crime; inscrire les questions concernant la drogue et le crime dans le contexte du développement durable; maintenir un équilibre entre les activités de prévention et de répression; choisir les opérations sur la base des connaissances et d'une vision stratégique; contribuer à mettre en place des institutions pour promouvoir les meilleures pratiques internationales; et optimiser les ressources pour tirer parti de la force des partenariats.

<sup>2</sup> L'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime est devenu l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime le 1<sup>er</sup> octobre 2002.